



Pays-Bas

Les Trésors d'Amsterdam

15-17 ans



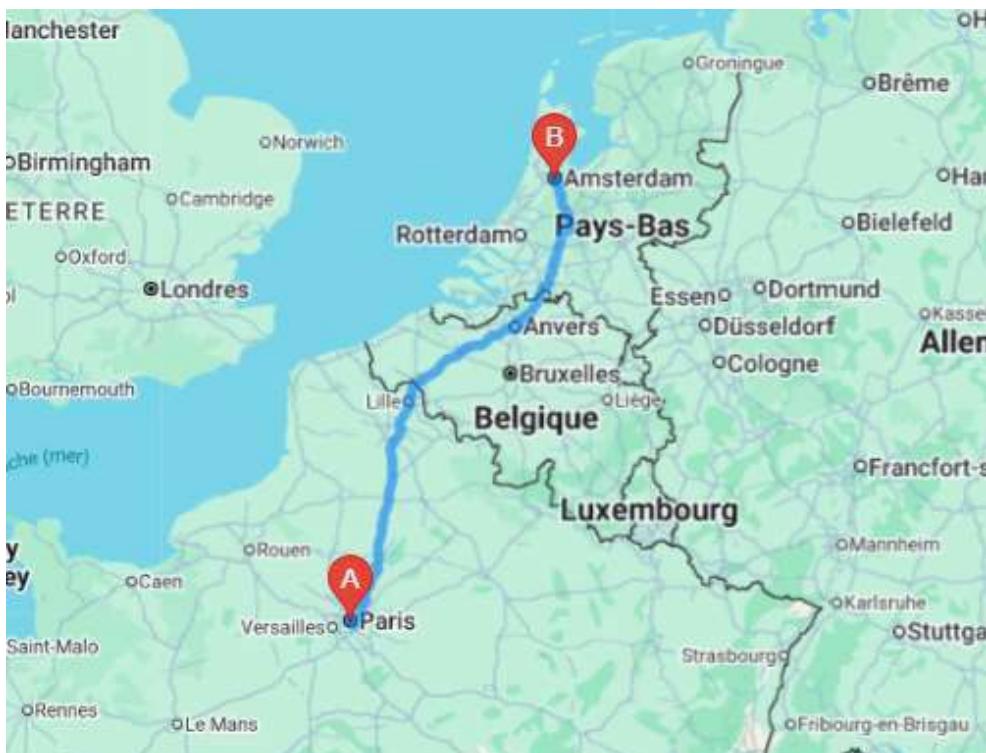
LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Amsterdam, l'été en mode "Trésors Culturels" : Votre City Tour Inoubliable !

Préparez-vous à vivre une aventure palpitante au cœur d'Amsterdam ! Ce séjour est spécialement conçu pour les jeunes explorateurs avides de culture et de découvertes. Laissez-vous charmer par l'effervescence de cette ville unique, depuis les rues pittoresques jusqu'aux musées emblématiques. Au programme : immersion totale dans l'art et l'histoire, avec des visites captivantes et des moments de partage inoubliables.

Mais l'aventure ne s'arrête pas là ! Enfourchez vos vélos pour une balade mémorable le long des canaux, admirez la ville sous un nouvel angle lors d'une croisière relaxante, et défiez les lois de la gravité au musée The Upside Down. Envie de soleil et de sable fin ? Les plages de Zandvoort et Bloemendaal vous attendent pour des moments de détente bien mérités. Amsterdam n'attend que vous !

Situation géographique



Le Parcours :

Paris | Amsterdam

ACTIVITÉS :



balade vélo : Amsterdam à vélo : l'aventure t'appelle ! Enfourche ta bécane et deviens le héros de ton propre road trip urbain. Explore des coins cachés, respire l'air frais, et crée des souvenirs inoubliables. Prêt à pédaler vers la liberté ? Amsterdam n'attend que toi !



Croisière les canaux de la ville : Amsterdam en croisière, ça te dit ? Glisse sur les canaux et deviens incollable sur l'histoire de la ville. Découvre des spots incroyables, loin des clichés touristiques. C'est l'occasion de kiffer Amsterdam autrement, entre potes et en mode détente. Prêt pour l'aventure ?



Musée The Upside Down : Amsterdam à l'envers ? Le Upside Down Museum te défie ! Selfie délirants et illusions d'optique garanties. Plonge dans des décors surréalistes et deviens la star des réseaux. Prêt à défier la gravité et à vivre une expérience unique ? Amsterdam n'attend que toi !



Plages de Zandvoort & Bloemendaal : Amsterdam te fascine ? Échappe-toi sur les plages branchées de Zandvoort et Bloemendaal ! Imagine : soleil, vagues et ambiance de folie après avoir exploré les trésors d'Amsterdam. Ton été 2026 sera inoubliable. Viens vivre l'aventure !

:



ORGANISATION DU SÉJOUR

LE VOYAGE:

L'organisation des déplacements est pensée pour garantir confort, sécurité et fluidité, tant au départ qu'au cours du séjour. Tous nos groupes sont **accompagnés à l'aller comme au retour** par des **animateurs qualifiés**, assurant un encadrement constant depuis le point de rendez-vous jusqu'au lieu de séjour.

Une **convocation de départ** précisant les horaires, lieux de rendez-vous, informations pratiques et contacts utiles vous sera envoyée **au plus tard 10 jours avant le début du séjour**.

Sur place, les déplacements s'effectuent principalement **en transports en commun**,

Le nombre de jeunes :

Il y a 24 jeunes prévus sur le séjour, accompagnés par une équipe d'encadrement composée d'un directeur et de son équipe d'animation.

L'encadrement respecte le quota réglementaire d'un animateur pour 10 jeunes.

L'ORGANISATION DU SÉJOUR ET DE LA VIE QUOTIDIENNE

Le projet pédagogique du directeur vous sera transmis avant le début du séjour. Il apportera des informations complémentaires sur l'organisation, les objectifs éducatifs et la manière dont le séjour sera encadré.

L'hébergement

L'hébergement des jeunes se fera en camping.

Les jeunes sont hébergés dans des structures adaptées à l'accueil de groupes de mineurs : auberges de jeunesse, campings aménagés ou centres de vacances. Ces lieux offrent un cadre sécurisé, encadré par l'équipe d'animation, et propice à la vie collective.

Les hébergements sont choisis avec soin pour leur confort, leur proximité avec les activités prévues et leur capacité à favoriser les échanges entre participants. Selon le type de séjour, les jeunes peuvent dormir en chambres partagées, en tentes ou en dortoirs, toujours dans des conditions simples mais conviviales.

La répartition dans les logements est encadrée par l'équipe, en tenant compte de l'âge, du genre et du bien-être de chacun. Une attention particulière est portée au respect de l'intimité et des temps de repos.

Les repas

Les repas sont des moments importants du séjour, à la fois conviviaux, éducatifs et adaptés au rythme des journées. Les jeunes participent à tour de rôle à la préparation des repas, encadrés par l'équipe d'animation. Ils prennent part aux courses, à la cuisine et à la vaisselle, dans un esprit de coopération et de découverte.

Le petit-déjeuner est pris à l'hébergement, tandis que le déjeuner se présente souvent sous forme de pique-nique pour faciliter les déplacements. Le soir, des repas chauds sont cuisinés ensemble, l'occasion de goûter à des spécialités locales et de partager un bon moment en groupe. Quelques repas peuvent également être pris dans des restaurants simples.

Les régimes médicaux sont scrupuleusement respectés. Bien que la vie collective limite parfois l'adaptation à tous les régimes spécifiques, l'équipe reste attentive aux besoins de chacun, dans un cadre bienveillant et sécurisé.



Le trousseau spécifique au séjour

Bagage : Poids maximal du bagage Aucune limite fixée, sous réserve que le participant puisse porter son sac.

- ✓ un sac de voyage souple ou valise, au nom et à l'adresse du participant
- ✓ un petit sac à dos journalier, au nom et à l'adresse
- ✓ un couvert complet (assiette, couteau, fourchette, cuillère, petite cuillère, bol, gobelet) + boîte hermétique (type tupperware) pour les pique-niques
- ✓ une gourde isotherme 0,75-1 L (garde l'eau fraîche)
- ✓ lampe frontale (ou torche) + piles de rechange

Vêtements (été, tissus légers & qui sèchent vite)

- ✓ 6-8 t-shirts (ou 4 t-shirts + 2 manches courtes techniques)
- ✓ 2 shorts + 1 pantalon léger (type trek)
- ✓ 1 polaire fine ou sweat léger (soirées fraîches)
- ✓ 1 coupe-vent/imper léger (pluie d'été)
- ✓ sous-vêtements pour 7 jours (ou prévoir petite lessive)
- ✓ 4-6 paires de chaussettes respirantes
- ✓ chapeau/casquette + lunettes de soleil (cat. 3 minimum)
- ✓ maillot de bain + petite serviette/plage

Chaussures

- ✓ chaussures de marche respirantes
- ✓ sandales/tongs (douches/plage)
- ✓ chaussures d'eau

Soleil & soins (été)

- ✓ crème solaire SPF 50 + stick lèvres SPF
- ✓ après-soleil / gel aloe vera
- ✓ anti-moustiques (peau) + après-piqûres si besoin
- ✓ crème hydratante légère visage/mains

Toilette & entretien

- ✓ nécessaire de toilette complet (brosse à dents, savon/shampooing, etc.)
- ✓ serviette microfibre (sèche vite)
- ✓ lessive en gel/feuilles pour petits rinçages

Petits plus utiles

- ✓ paréo/sarong ou tee-shirt anti-UV (si activités aquatiques)
- ✓ sac étanche ou zip (téléphone, papiers)
- ✓ baume à lèvres, mouchoirs, gel hydroalcoolique

L'argent de poche

Nous vous conseillons de prendre des espèces en monnaie locale ou une carte de retrait ou de crédit avec montant bloqué, au nom du participant. Selon vos envies et les désirs de chacun (achats...), la somme nécessaire peut varier. Nous vous conseillons de ne pas partir avec une somme trop importante dont votre enfant ne saurez avoir l'utilisation.

L'argent de poche pourra être conservé par l'équipe d'encadrement. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité quant à une perte ou un vol éventuel.

Les quartiers libres

La vie collective impose des contraintes à chacun. La liberté ne pourra pas être totale étant toujours limitée par notre souci de sécurité et par la nécessité de préserver un rythme de vie en collectivité. Des possibilités de "quartier libre" vous seront offertes mais toujours dans des cadres géographiques et des créneaux horaires bien définies par l'équipe d'encadrement. Ils se dérouleront par petits groupes de 4 jeunes au minimum.

Les objets de valeur

Nous déconseillons la présence de tout objet de grande valeur (bijoux, console portable, etc...) Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès ce constat. Vacances Pour Tous ne pourra être tenu responsable ni pour la perte, ni pour le vol de ces objets.

Soins médicaux

Durant le séjour, un assistant sanitaire, membre de l'équipe, aura la mission d'appliquer les premiers soins et, le cas échéant, de faire suivre un traitement médical.

En cas de traitement médical, il sera de la responsabilité des parents de confier à l'assistant sanitaire le jour du départ une copie de l'ordonnance et la quantité nécessaire de médicaments jusqu'à la fin du traitement.

Attention : L'assistant sanitaire ne pourra administrer de médicament sans prescription médicale.

Il est primordial d'informer le plus tôt possible, vacance pour tous de tout traitement lourd ou pathologie grave, nous permettant ainsi de travailler avec l'équipe d'encadrement et d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant.

Nous insistons donc sur l'importance de remplir la fiche sanitaire avec soin et précision et de ne pas omettre tout détail nous permettant la compréhension de l'état de santé de votre enfant (traitement en cours, vaccinations, dates de rappels, allergies éventuelles, antécédents psychologiques...).

Par ailleurs, en signant cette fiche sanitaire, le responsable légal autorisera les équipes médicales à intervenir afin de soigner votre enfant pendant son séjour.

ASSURANCE :

Assurance et responsabilité

Chaque participant est automatiquement couvert par une **assurance adaptée aux séjours collectifs de vacances**, incluant la prise en charge des **frais médicaux**, le **rapatriement sanitaire** et les **hospitalisations d'urgence**, en complément des remboursements de la Sécurité sociale et des mutuelles familiales.

En cas de **sinistre accidentel** sur certains effets personnels (vol avec effraction, incident avéré), une prise en charge est possible, dans la limite des garanties prévues.

Attention : les téléphones, appareils électroniques, bijoux, objets de valeur ou espèces ne sont pas couverts. Ces biens restent sous la responsabilité des participants.

Toute perte ou dégradation doit être **signalée sur place à l'équipe**. Aucune demande ne pourra être traitée après la fin du séjour.

Enfin, la **responsabilité parentale** demeure engagée pour les éventuels dommages causés par l'enfant. C'est pourquoi nous recommandons vivement aux familles de souscrire une **assurance responsabilité civile** et éventuellement une **assurance individuelle accident** pour une couverture complète.

Formalités administratives et douanières

Pour un séjour aux Pays-Bas de moins de 90 jours, les citoyens français n'ont besoin que d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Aucun visa n'est requis.

Assurez-vous que votre document d'identité est valide pour toute la durée de votre séjour. Bien qu'il n'y ait pas de formalités spécifiques liées au COVID-19, il est toujours recommandé de consulter les dernières recommandations de voyage sur le site web du gouvernement français avant votre départ.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web du gouvernement néerlandais ou celui du ministère français des Affaires étrangères.



FORMALITES ET DOCUMENTS :

➤ **TOUS LES DOCUMENTS CI-DESSOUS SONT A FOURNIR OBLIGATOIREEMENT DANS VOTRE ESPACE CLIENT DES QUE POSSIBLE**

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELLE (en page 9)
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX dûment remplie et signée avec une copie du carnet de vaccinations. (en page 10)
- Photocopie lisible du **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ** en cours de validité au nom du jeune

➤ **À PRÉSENTER IMPÉRATIVEMENT LE JOUR DU DÉPART :**

- CERTIFICAT DE VACCINATION**
- CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**, Document original, personnel et en cours de validité, au nom du participant, ainsi que l'original de tous les documents transmis par mail de votre part.
- AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE** (en page 11) ainsi que **LA COPIE DU TITRE D'IDENTITE DU PARENT SIGNATAIRE OU LA COPIE DE LIVRET DE FAMILLE DANS LE CAS OU LE NOM DE LA PERSONNE SIGNATAIRE EST DIFFERENT DU NOM DU MINEUR.**
- Carte Européenne d'Assurance Maladie** (à défaut, les éventuels frais médicaux vous seront entièrement facturés)

Si vous n'êtes pas ressortissant européen, renseignez-vous dès votre inscription auprès de l'ambassade pour connaître les formalités nécessaires.

ATTENTION:

Pour des raisons de sécurité et d'accès à certaines activités durant le séjour, VACANCES POUR TOUS refusera tout participant qui n'aurait pas l'ensemble des documents précités. En effet, au-delà des questions de sécurité (informations médicales ou documents imposés par la Direction de la Jeunesse et Sport), tout participant n'ayant pas les documents nécessaires d'identité se verra refuser l'accès aux frontières par les autorités douanières.



Fiche de renseignements individuelle

Nom :

Prénom :

Adresse :

PHOTO

N° de réservation : Séjour :

Référence du séjour : Ville de départ :

Du : au : (comme indiqué sur la confirmation de réservation en haut à gauche)

IDENTITE

N° carte d'identité ou passeport (pour les séjours à l'étranger) :

Date de validité : / / Date d'émission : / /

Date de naissance : / / Lieu de naissance : Sexe : M - F

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Qui exerce l'autorité parentale ? Père - Mère - Tuteur

Nom, prénom du père : Profession :

Adresse :

Tél. domicile : Travail : Mobile :

E-mail :

Nom, prénom de la mère : Profession :

Adresse :

Tél. domicile : Travail : Mobile :

E-mail :

Nom, prénom du tuteur : Profession :

Adresse :

Tél. domicile : Travail : Mobile :

(Si le jeune est confié à une institution)

Dénomination :

Adresse :

Tél. : Fax :

Personne à contacter :

A QUI TELEPHONER EN CAS D'URGENCE ?

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone domicile : / / /

Téléphone mobile : / / /

Téléphone travail : / / /

E-mail : @

AUTORISATION PARENTALE (à remplir obligatoirement)

- Je, soussigné(e),, père, mère, tuteur,
1. autorise mon fils - ma fille /le - le jeune à pratiquer les activités organisées par le centre de vacances, dans les conditions définies dans la fiche descriptive du séjour dont nous avons pris connaissance ;
 2. autorise le responsable du séjour à le (la) faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins ;
 3. m'engage à payer la part des frais de séjour restant à ma charge, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'interventions chirurgicales éventuelles ;
 4. m'engage, en cas de retour anticipé pour raison d'inadaptation ou de renvoi, à prendre en charge les suppléments dus à un retour individuel, ainsi que les frais d'accompagnement d'un animateur.

À : Le : Signature :

Précédée de la mention manuscrite "J'ai approuvé".



A nous retourner dès votre inscription
Vacances Pour Tous - Bebeur Jeunes
21 rue Saint Fargeau - CS 720021 - 75009 PARIS CEDEX 20
Ou par mail à : solos-étranger@laligue.org

Fiche de renseignements médicaux

Nom :

Prénom :

Sexe : M - F

Taille : Poids :

Date de naissance : / ... /

PHOTO

N° de réservation :

Séjour :

Référence du séjour :

Ville de départ :

Du : au :

(comme indiqué sur la confirmation de réservation en haut à gauche)

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Certains séjours nécessitent un certificat médical, merci de vous référer à la fiche descriptive du séjour

Je, soussigné,
certifie avoir examiné ce jour le / la jeune :
et l'avoir reconnu(e) apte à pratiquer les activités physiques
et sportives prévues dans le cadre du séjour en centre
de vacances désigné ci-dessus.

Cachet du médecin

Date : Signature :

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale dont dépend le responsable de l'enfant :

N° d'assuré social :

N° d'allocataire CAF/MSA(1) :

Le responsable de l'enfant bénéficie-t-il d'une mutuelle ou d'une assurance ?

→ Oui → Non si oui, adresse :

N° adhérent ou de police :

Couverture Maladie Universelle (CMU) : → Oui → Non Si oui, joindre obligatoirement une photocopie de l'attestation à jour ainsi qu'une photocopie de l'attestation de la carte vitale.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Si vous le jugez utile, joignez à ce dossier une photocopie du carnet de santé de votre enfant.

Maladies déjà contractées :

Dernières interventions chirurgicales subies (avec date) :

RUBEOLE → Oui → Non	VARICELLE → Oui → Non	COQUELUCHE → Oui → Non	SCARLATINE → Oui → Non	ANGINE → Oui → Non
OTITE → Oui → Non	OREILLONS → Oui → Non	ROUGEOLE → Oui → Non	RHUMATISME ARTICULAIRE → Oui → Non	

Existe-t-il des contre-indications pour des activités :

→ Oui → Non Si oui, préciser :

A-t-il des problèmes :

d'asthme ? → Oui → Non
de scoliose ? → Oui → Non
d'incontinence ? → Oui → Non
d'allergie ? → Oui → Non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

Votre enfant fume-t-il ? → Oui → Non

Votre enfant est-elle réglée ? → Oui → Non

Votre enfant porte-t-il des lunettes ? → Oui → Non

Si oui, précisez à quels moments il peut s'en passer ou s'il doit les porter en permanence :

Vaccinations (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccination de l'enfant)

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Chicken-Roseola	
Poliomyélite				Coxielle	
Ou DT polo				Autres (préciser) :	
Ou Tetanos					
BCG					

Donnez la référence des verres :

Œil droit :

Œil gauche :

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ?

→ Oui → Non

Si oui, précisez lequel :

Votre enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour : → Oui → Non

Si oui, joindre une copie de l'ordonnance et les médicaments correspondants, avec leur notice et dans leur emballage d'origine



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

cerfa
N° 15646*01

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : _____ à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : _____ à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) : _____

Adresse : N° _____ (bis, ter) Type de voie _____ Nom de la voie _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays :

Téléphone (recommandé) : _____

Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : _____ inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : _____ Signature du titulaire de l'autorité parentale :

(1) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION⁽²⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre

(Préciser : _____)⁽²⁾

Délivrée le : _____

Par (autorité de délivrance) :

(2) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

(2) Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »